

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la ville de Wattrelos,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,

Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,

Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des
routes et autoroutes,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977,
relatifs à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en
vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion du tournage de la
série « Le Monde Parallèle ».

ARRETE

Article 1^{er} - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit le mardi 2 avril 2024 :

- Rue du Commandant Bossut entre les numéros 40 et 56 : de 7 heures et 13 heures
- Rue Pierre D'Halluin entre les numéros 16 et 19 : de 13 heures à 17 heures
- Rue Sainte Thérèse entre les numéros 11 et 17 : de 13 heures à 17 heures

Article 2 - La circulation subira un ralentissement le mardi 2 avril 2024 :

- Rue du Commandant Bossut de 8 heures et 13 heures
- Rue Pierre D'Halluin de 14 heures à 17 heures
- Rue Sainte Thérèse de 14 heures à 17 heures
- Rue Charles Castermant de 14 heures à 20 heures

Article 3 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies
conformément aux lois, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 5 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Directeur Général des Services de la
Mairie et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 alinéa 1 et L.2122-29
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son
affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 27 mars 2024

Le Maire
Signé : Dominique BAERT